Ecole maternelle de Voglans

Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire du 14 janvier 2025

Présents:

Mme Février, Directrice Mme Vinet, Enseignante M. Mercier, Maire de Voglans Mme Bernon, Adjointe au Maire service éducation Mme Genaille, Représentante des parents d'élèves (titulaire) M. Dellali, Représentant des parents d'élèves (titulaire) M. Robert, Représentant des parents d'élèves (titulaire)

Excusés:

M. Ledouit, Inspecteur de l'Éducation Nationale Mme Souli, Représentante des parents d'élèves Mme Zita, Représentante des parents d'élèves Mme Frappa, Représentante des parents d'élèves Mme Di-Leo, Enseignante

1- Horaires de l'école

• Présentation du projet de modification des horaires pour la rentrée de septembre 2025 :

Cette modification des horaires a été initiée par l'école maternelle en décembre 2023. L'objectif principal est de réduire l'amplitude des horaires scolaires. En effet, les élèves ont classe le mercredi matin, une demi-journée de plus que la plupart des autres élèves de France. Nous rappelons que les textes de loi indiquent que l'école doit être organisée sur 4 jours et demi et que les autres écoles à 4 jours sont en dérogation. Dans ce contexte et pour tenir compte de certaines études chronobiologiques, l'équipe enseignante ne peut pas s'opposer à l'école le mercredi matin. Cependant, l'équipe pédagogique trouve ce rythme pertinent dans la mesure où l'amplitude horaire de la journée scolaire est raccourcie les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En effet, actuellement les élèves terminent l'école à 16h45, plus tard que la majorité des autres écoles. L'équipe pédagogique avait demandé à ce que les horaires de l'école puissent être modifiés en raccourcissant l'après-midi d'une demie heure (16h15) afin de réduire la fatigabilité des élèves et de gagner en qualité d'apprentissage. Cette demie heure de travail aurait été travaillée en raccourcissant la pause méridienne d'une demi-heure également. Nous avions proposé les horaires suivants : 8h30-12h00 14h30-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h30-11h30 les mercredis.

Bien que le groupe scolaire de Voglans ne soit pas une école primaire mais deux écoles différentes (maternelle et élémentaire), elles se doivent d'être en accord sur l'organisation globale de la vie scolaire des élèves. Ainsi, ce projet a été discuté avec l'équipe pédagogique de l'élémentaire. L'hypothèse de réduire la pause méridienne a été accueillie positivement car elle permettrait potentiellement de réduire une certaine agitation et de gagner en sérénité l'aprèsmidi. Cependant, une diminution de 30 minutes a été jugée excessive par certains membres de l'équipe pédagogique de l'élémentaire.

Lors de la commission municipale avec des parents, il a été mentionné l'importance pour les parents de pouvoir déposer et de récupérer leurs enfants en maternelle et en élémentaire sur des horaires similaires.

Après évaluation du projet par la mairie, il a été soulevé un problème concernant les ressources humaines. En effet, il est fortement probable que le nombre d'enfants à la garderie (élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle) soit très important de 16h15 à 16h30 et que les moyens humains de la mairie ne puissent pas suffire. Ainsi, il a été proposé que la modification des horaires puisse se faire partiellement dans un premier temps : 8h30-12h00 14h45-16h30. L'Inspecteur de l'Education Nationale a reçu positivement ce projet de modification des horaires.

• Nouveaux horaires proposés :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 12h00 / 14h45 16h30
- Mercredi : 8h30 11h30

• Questions des parents et réponses apportées :

1. Comment seront gérés les enfants prenant le bus le soir ?

- o Les enfants seront pris en charge gratuitement à la garderie de 16h30 à 17h00.
- Les rotations des bus scolaires ne peuvent être modifiées en raison des contraintes des horaires du collège.
- 2. Le risque de surcharge de la garderie est une préoccupation.
 - o La mairie prendra les dispositions nécessaires en cas d'afflux important d'élèves.
- 3. Le temps de midi réduit inquiète certains parents concernant la faim des enfants.
 - O Une collation en début de matinée est à l'étude pour les élèves n'ayant pas suffisamment déjeuné.
 - O Attention : cette collation n'a pas vocation à remplacer un petit-déjeuner complet.
- 4. Avis favorable de certains parents.
 - O Plusieurs parents se réjouissent de cette modification, qui permettra à leurs enfants de participer à des activités extra-scolaires en fin d'après-midi.

• Vote:

Seuls les Représentants des Parents d'Elèves titulaires, le Maire, l'Adjointe au Maire et les enseignantes présentes à ce conseil d'école ont pu voter (7 voix).

Le résultat du vote a indiqué que les participants ont voté à l'unanimité en faveur de la modification des horaires (7 voix pour et 0 voix contre).

• Suivi et évaluation de la modification des horaires :

Après une année scolaire entière avec ces nouveaux horaires, un bilan sera réalisé. Il permettra d'évaluer l'impact de ce changement et de discuter d'une potentielle nouvelle réduction de l'amplitude horaire scolaire des élèves.

La séance est levée à 18h43 pour ce conseil.

La Directrice - Madame Février

Le secrétaire de séance - Monsieur Robert